



Contribution du Comité économique et social européen au programme de travail de la Commission européenne pour 2026

19 juin 2025



Comité économique
et social européen



Comité économique
et social européen

RÉSOLUTION

Comité économique et social européen

Contribution du CESE au programme de travail de la Commission européenne pour 2026

Rapporteurs: **Christa SCHWENG (groupe I)**

María del Carmen BARRERA CHAMORRO (groupe II)

Krzysztof Stanisław BALON (groupe III)

www.eesc.europa.eu

FR



@EuropeanEconomicAndSocialCommittee



@european-economic-social-committee



@eu_civilsociety



@EESC

Conseillers

Jukka AHTELA (pour la rapporteure du groupe I)
Ioannis GRIGORIADIS (pour la rapporteure du groupe II)
Piotr SADOWSKI (pour le rapporteur du groupe III)

Base juridique

Article 52, paragraphe 4, du règlement intérieur

Adoption en session plénière

19/6/2025

Session plénière n°

597

Résultat du vote

(pour/contre/abstentions)

156/4/8

1. Introduction

- 1.1 Par la présente résolution, le Comité économique et social européen (CESE), la voix institutionnelle de la société civile organisée européenne, entend contribuer à l'élaboration du programme de travail de la Commission européenne pour 2026. L'Union doit placer la démocratie, les droits de l'homme, la durabilité, l'égalité et la justice sociale au cœur de son action. Les partenaires sociaux, la société civile et le secteur associatif sont des infrastructures critiques pour la résilience de la société; ils doivent être reconnus, protégés et associés de manière constructive à la prospective, à la préparation aux crises, quelles qu'elles soient, et à la reprise.
- 1.2 Pour conserver son rôle de chef de file mondial dans un environnement en rapide mutation, l'Union doit adopter une nouvelle approche de la compétitivité qui intègre politique industrielle, ambition climatique et stratégie géopolitique. À cette fin, il convient de privilégier avant tout les investissements, la stimulation de l'innovation et la promotion de la cohésion sociale, tout en garantissant une croissance économique durable, sociale, inclusive et résiliente. La compétitivité et la croissance économique doivent aller de pair avec l'inclusion sociale.
- 1.3 Une politique industrielle résiliente doit donner la priorité à l'innovation, aux transitions écologique et numérique et à l'union des compétences, tout en faisant progresser l'apprentissage tout au long de la vie et l'emploi de qualité. Il y a lieu de soutenir l'économie sociale et solidaire en tant que moteur d'équité et de cohésion. L'état de préparation de la défense étant désormais crucial dans le nouvel environnement de sécurité, il doit devenir une priorité commune, dans le respect des droits, de la transparence et de l'état de droit.
- 1.4 Dans le contexte d'un nouvel ordre géopolitique où les défis et les crises deviennent la norme, sapant et menaçant l'Europe, ses valeurs et ses citoyens, le CESE invite l'Union à se concentrer sur la préparation civile, sociétale et militaire et souligne la nécessité d'une cohésion sociale et d'une culture de la résilience à tous les niveaux de la société.
- 1.5 Les crises multiples ont nui à la qualité de vie de nombreux Européens. Nous devons rétablir la confiance des Européens dans le fonctionnement de nos sociétés fondées sur les valeurs européennes, dans nos économies et dans la place de l'Europe dans le monde, en veillant à ce qu'ils soient en mesure de suivre les évolutions rapides de la société et à ce que personne ne soit laissé pour compte. Il sera essentiel, pour la compétitivité et la prospérité de l'Europe, de garantir l'accès à l'éducation et à la formation en vue de l'acquisition des compétences nécessaires sur des marchés du travail en constante évolution.
- 1.6 Les investissements dans la recherche, le développement, les compétences et les secteurs stratégiques doivent être au cœur de cette politique industrielle, de manière à assurer la résilience industrielle et la croissance économique à long terme ainsi que des emplois de qualité. En se concentrant sur des technologies telles que l'intelligence artificielle centrée sur l'humain et les énergies renouvelables, l'Union peut conserver un avantage concurrentiel dans les secteurs à haute valeur ajoutée.

- 1.7 Pour préserver le modèle social compétitif de l'Europe, il faudra consentir des investissements bien définis dans les services publics, la protection sociale et une stratégie ambitieuse de lutte contre la pauvreté. Le CESE souligne l'interdépendance de l'alimentation, de l'eau, de la nature et du climat, et plaide en faveur d'une stratégie pour la résilience dans le domaine de l'eau fondée sur les droits, en tant que pilier central du pacte bleu pour l'Europe.
- 1.8 À l'échelle mondiale, l'Union doit jouer un rôle moteur d'artisan de la paix et nouer des liens avec de nouveaux partenaires. Au niveau européen, «atteindre les objectifs ensemble», c'est investir dans le dialogue civil et social, la participation démocratique et les générations futures.

2. Un nouveau plan pour une prospérité et une compétitivité durables de l'Europe

Le CESE formule les propositions ou demandes suivantes:

Politique industrielle

- 2.1 Approfondir la transformation du marché intérieur en délaissant les politiques industrielles nationales fragmentées au profit d'une approche européenne plus ambitieuse et coordonnée, alignant les politiques réglementaires, fiscales et commerciales afin de renforcer la compétitivité de l'Europe sur la scène mondiale et de garantir des emplois de qualité.
- 2.2 Élaborer des feuilles de route technologiques pour les technologies émergentes; réduire les risques liés aux technologies au moyen de projets pilotes et d'entreprises communes; adopter les principes de l'économie circulaire pour réduire les dépendances vis-à-vis de l'extérieur; améliorer l'efficacité de l'aide financière, y compris par l'intermédiaire du futur Fonds européen pour la compétitivité.
- 2.3 Mettre en œuvre une politique industrielle transversale de l'Union dans le domaine de l'eau, qui pourra ensuite être adaptée à différents secteurs, en complément du pacte pour une industrie propre. En ce sens, l'Union devrait envisager d'étudier le potentiel des batteries sodium-ion, qui pourraient renforcer à la fois l'électrification et la résilience dans le domaine de l'eau.

Compétitivité

- 2.4 Poursuivre le programme de simplification, de façon à contribuer à la compétitivité des entreprises européennes. Il convient d'accorder une attention particulière aux entreprises ayant un statut de marché stratégique. Toutefois, si la simplification réglementaire peut améliorer l'efficacité et la productivité et permettre d'exploiter plus facilement le potentiel du marché unique, elle ne doit pas aboutir à un affaiblissement des normes sociales, environnementales et de travail qui forment le socle d'une approche équilibrée soutenant les entreprises, protégeant les travailleurs et servant les intérêts plus larges de la société.
- 2.5 Bien que la compétitivité soit un objectif stratégique central pour garantir la prospérité à long terme de l'Union, il est crucial qu'elle ne perde pas sa dimension sociale. La compétitivité et la productivité sont indispensables à des emplois de qualité, à de bonnes conditions de travail, au dialogue social et à la négociation collective. La participation des travailleurs à la gouvernance d'entreprise peut stimuler la productivité et soutenir la résilience.

- 2.6 Adapter les règles de concurrence afin de trouver un équilibre entre, d'une part, l'efficacité du marché et, de l'autre, la résilience et l'innovation industrielles, la croissance économique et la compétitivité industrielle, et afin de préserver le modèle d'économie sociale de marché de l'Union européenne.
- 2.7 Veiller à ce que les règles de concurrence de l'Union permettent d'investir dans les transitions écologique et numérique et promeuvent les services d'intérêt général, tout en luttant contre la concentration du marché et les abus de position dominante afin de protéger les entreprises, les travailleurs, les consommateurs et les personnes les plus vulnérables.

Transition écologique et décarbonation

- 2.8 Œuvrer en faveur de l'autonomie stratégique dans des secteurs industriels critiques tels que la santé, la chimie et les produits pharmaceutiques et élaborer une feuille de route intégrée couvrant l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement.
- 2.9 Cibler les mesures politiques qui transfèrent les avantages en matière de coûts de l'électricité propre vers les industries à forte intensité énergétique.
- 2.10 Veiller à ce que la voix de la société civile soit entendue, dans le cadre de son rôle au sein de la plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire, lors de la préparation de l'acte législatif sur l'économie circulaire.
- 2.11 Réformer le marché de l'électricité de manière à ce qu'il réponde non seulement à l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 au plus tard, mais aussi à ceux de sécurité d'approvisionnement et de prix stables et abordables, tout en accordant une attention particulière à l'accès à l'énergie pour les personnes vulnérables.
- 2.12 Veiller à ce que le marché unique favorise la cohésion sociale et économique vers le haut, tout en respectant les normes environnementales des Nations unies dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD).

Recherche, technologie et innovation

- 2.13 Offrir aux chercheurs de l'espace européen de la recherche un régime unifié, garantir des conditions de travail décentes et des perspectives de carrière dans le système de R&I, en particulier pour les jeunes chercheurs, et offrir aux chercheurs de pays tiers la possibilité de travailler et de circuler librement au sein de l'Union.
- 2.14 Ancrer la politique de compétitivité dans les investissements et l'innovation à long terme, en soutenant la transformation industrielle durable et les transitions écologique et numérique.
- 2.15 Veiller à ce que la numérisation et l'intelligence artificielle (IA) soient centrées sur l'humain et ne précarisent pas l'emploi, à ce que les systèmes algorithmiques utilisés dans les processus d'emploi et les relations de travail soient transparents, équitables et débattus dans le cadre du

dialogue social et de la négociation collective, et à ce que le principe de «l'humain aux commandes» soit effectivement appliqué lors de la mise en œuvre de la législation sur l'IA.

- 2.16 Investir dans la reconversion et l'apprentissage tout au long de la vie, essentiels pour permettre aux travailleurs d'accéder aux emplois créés par l'évolution technologique.
- 2.17 Promouvoir la participation des partenaires sociaux et de la société civile à l'élaboration des programmes de recherche de l'Union.

Politique économique et cohésion

- 2.18 Garantir la stabilité macroéconomique et financière au moyen d'un cadre budgétaire à moyen terme qui soit crédible, en vue d'assurer la résilience économique et systémique.
- 2.19 Mettre en place un fonds d'investissement européen qui vise à allouer des ressources financières à des projets d'investissement présentant un intérêt stratégique pour l'Europe et financés par une combinaison de ressources, y compris des contributions des États membres et de nouvelles ressources propres.
- 2.20 Comblent le déficit d'investissement par rapport aux États-Unis et à d'autres concurrents importants, et créer les conditions propices à faire émerger le capital-risque, avant tout pour soutenir les jeunes pousses (start-up) et appuyer l'expansion des entreprises et des sociétés.
- 2.21 Améliorer les conditions-cadres des investissements privés dans le marché unique. Il s'agit notamment de mettre en œuvre les principales composantes de l'union des marchés des capitaux et de l'union européenne de l'épargne et des investissements, et d'achever l'union bancaire. Plus concrètement, le CESE est d'avis qu'il est crucial à cet égard de promouvoir la convergence prudentielle et de renforcer le rôle des autorités européennes de surveillance.
- 2.22 La simplification fiscale devrait favoriser la communication d'informations présentant un bon rapport coût-efficacité, améliorant ainsi l'utilisation et l'échange d'informations entre autorités fiscales. Elle ne devrait pas entraîner de modifications injustes ou non intentionnelles de certaines obligations fiscales, ni ouvrir de possibilités d'évasion fiscale ou de concurrence fiscale délétère. Chaque proposition devrait faire l'objet d'une analyse d'impact, afin d'évaluer correctement les implications concrètes de toute nouvelle initiative législative pour les contribuables et l'administration fiscale.
- 2.23 Recenser les solutions les plus efficaces pour les îles de l'Union européenne et présenter une stratégie globale pour les îles qui s'attaque au problème de l'insularité.
- 2.24 Associer plus activement la société civile à la stratégie des villes européennes et garder à l'esprit la question du logement abordable et son lien avec la politique de cohésion.

Politique sociale

- 2.25 Veiller à ce que l'égalité de traitement et la mobilité équitable des travailleurs deviennent un pilier de la politique sociale, en assurant une application effective de la législation pour prévenir les abus.
- 2.26 Élaborer, à l'initiative de la Commission européenne, un train de mesures complet pour une transition juste, portant principalement sur l'incidence de cette transition sur les travailleurs et garantissant le recours au dialogue social. Lorsque des fonds publics sont utilisés pour encourager les plans de transition des entreprises, il convient de prévoir des conditionnalités sociales. Mettre en place des programmes de perfectionnement et de reconversion professionnels axés sur les secteurs les plus touchés par la double transition, tels que le tourisme et les transports.
- 2.27 Gérer les mutations structurelles de manière socialement équitable, au moyen de cadres de gouvernance inclusifs qui donnent la priorité à la participation, au dialogue social et civil ainsi qu'à la négociation collective.
- 2.28 Mettre en place un observatoire de la transition juste chargé de la recherche et de la collecte de données et associant la société civile organisée à toutes les étapes de la transition.
- 2.29 Lancer une initiative sur le télétravail et le droit à la déconnexion.

3. Une ère nouvelle pour la défense et la sécurité européennes

Le CESE formule les propositions ou demandes suivantes:

- 3.1 Mettre en place une politique de défense commune et une défense européenne globale, étant donné que l'autonomie stratégique et la préparation en matière de défense sont cruciales dans le nouvel environnement de sécurité. Il est essentiel de renforcer les acquisitions conjointes et d'investir dans l'industrie de la défense de l'Union sans compromettre inutilement les investissements sociaux, tout en prévoyant des conditionnalités sociales, y compris en rapport avec la négociation collective.
- 3.2 Mener une campagne de communication publique coordonnée à l'échelle de l'Union pour susciter l'adhésion du public européen et le sensibiliser à la nécessité de préserver la paix, la sécurité, la prospérité et les valeurs de l'Europe, ainsi qu'à la contribution fondamentale de la base industrielle et technologique de défense européenne à cet égard. De l'avis du CESE, les citoyens auront confiance dans les capacités de défense de l'Union s'ils considèrent que la sécurité inclut la protection des droits fondamentaux et l'accès aux services essentiels.
- 3.3 Renforcer la diplomatie climatique et, en particulier, mettre en place un réseau de diplomatie climatique de la société civile; consolider les groupes consultatifs internes.
- 3.4 Agir face aux migrations climatiques.

- 3.5 Traiter le changement climatique comme une menace pour la sécurité mondiale en intégrant la sécurité climatique dans les stratégies de défense, développer des infrastructures résilientes au changement climatique, gérer durablement les ressources et exploiter les nouvelles technologies en soutenant financièrement l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci.
- 3.6 Associer la société civile et le secteur privé, en tant que partenaires essentiels, à la promotion de la résilience dans les domaines du climat et de l'eau.
- 3.7 Veiller à ce que toutes les politiques de l'Union, y compris celles relatives à l'industrie, à l'énergie, à l'agriculture et à l'état de préparation en général dans tous les secteurs, favorisent la résilience dans le domaine de l'eau et alignent la sécurité énergétique et alimentaire sur les objectifs climatiques.

4. Soutenir les personnes et renforcer nos sociétés et notre modèle social

Le CESE formule les propositions ou demandes suivantes:

- 4.1 Mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la pauvreté qui vise à éradiquer l'extrême pauvreté et à s'attaquer à la précarité en matière de logement, d'énergie et de mobilité. Il convient également, dans cette stratégie, de reconnaître explicitement le lien entre pauvreté persistante et exclusion démocratique, en veillant à ce que les personnes ayant connu une situation de pauvreté soient associées à la cocréation des politiques et à la participation citoyenne, et à ce que nul ne soit privé de l'accès aux ressources énergétiques essentielles.
- 4.2 Assurer le suivi du plan d'action sur le socle des droits sociaux, notamment au moyen d'un train de mesures efficace visant à soutenir les travailleurs dans la transition numérique et écologique grâce à l'anticipation et à la gestion du changement, et ayant pour principes directeurs le dialogue social et la négociation collective.
- 4.3 Lutter efficacement contre la crise du coût de la vie afin de soutenir bon nombre des ambitions affichées par l'Union: assurer une double transition juste, réduire les inégalités en matière de perspectives et de résultats, et garantir une prospérité partagée à tous les citoyens partout dans l'Union.
- 4.4 Élaborer la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes pour l'après-2025 dans le but d'éradiquer la violence sexiste, de combler les écarts entre les hommes et les femmes sur le marché du travail, de parvenir à une participation égale dans les différents secteurs de l'économie, de remédier aux écarts de salaire et de retraite entre les hommes et les femmes, de gommer les inégalités entre les hommes et les femmes dans les activités de soin à autrui, de parvenir à un équilibre entre les hommes et les femmes dans la prise de décision et la politique, et d'évaluer les progrès accomplis jusqu'à présent.
- 4.5 Reconnaître le rôle essentiel d'un dialogue social et civil fonctionnant bien à tous les niveaux pour élaborer et mettre en œuvre des politiques sociales et du marché du travail.

- 4.6 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie européenne inclusive en matière de compétences, qui tienne compte de la feuille de route pour des emplois de qualité et accorde la priorité à l'habileté numérique, à la pensée critique et aux compétences transversales essentielles à l'engagement démocratique, à l'utilisation éthique des technologies ainsi qu'à une prise de décision éclairée.
- 4.7 Adopter sans délai l'initiative sur la transférabilité des compétences afin de permettre une reconnaissance mutuelle plus rapide et plus aisée des compétences dans l'Union.
- 4.8 Relever le défi démographique dans toute l'Europe en accordant une attention particulière à la solidarité intergénérationnelle et à la promotion des réformes dans les États membres.
- 4.9 Faire respecter le dialogue social sur le déploiement des systèmes d'IA et préciser que toute initiative visant à adapter la législation existante doit tenir compte de la protection des droits des travailleurs et veiller à ce que l'humain garde le contrôle dans toutes les interactions personne-machine.
- 4.10 Mettre pleinement en œuvre la garantie pour la jeunesse et l'initiative ALMA (Orientation, Apprentissage, Maîtrise, Réussite), et évaluer la garantie européenne pour l'enfance.
- 4.11 Donner la priorité au modèle *Housing First* («Un logement d'abord») afin de lutter contre le sans-abrisme parmi les travailleurs et les groupes vulnérables.
- 4.12 Instaurer une garantie européenne en matière de soins, couvrant également les services de garde d'enfants, qui permettrait de fournir des services de santé et de soins abordables, accessibles et de qualité à la population européenne ainsi que des emplois de qualité dans le domaine des soins pour les travailleurs de ce secteur, afin de combler l'écart entre les hommes et les femmes en matière de responsabilités familiales non rémunérées et d'aider les femmes à rester sur le marché du travail et à avoir accès à un filet de sécurité solide.

5. **Préserver notre qualité de vie: sécurité alimentaire, eau et nature**

Le CESE formule les propositions ou demandes suivantes:

- 5.1 Mettre l'accent sur les mesures d'incitation et la mise en œuvre équitable et efficace des engagements internationaux de l'Union en matière de biodiversité dans la perspective de la prochaine conférence des parties à la convention sur la biodiversité (COP 17), par exemple en examinant les crédits biodiversité et en veillant à ce que tous les nouveaux instruments financiers soient durables sur les plans social et environnemental.
- 5.2 Garantir une chaîne d'approvisionnement alimentaire plus équitable, une plus grande réciprocité commerciale, des mesures contre la spéculation, la participation des jeunes et l'obligation de durabilité dans les marchés publics.
- 5.3 Veiller à ce que toutes les politiques de l'Union, y compris celles relatives à l'industrie, à l'énergie, à l'agriculture et à l'état de préparation en général dans tous les secteurs, favorisent la résilience dans le domaine de l'eau, car il s'agit d'un égalisateur social: le manque d'accès à

l'eau potable perpétue les inégalités, l'exclusion et l'injustice environnementale, en particulier dans les communautés marginalisées et touchées par le changement climatique.

- 5.4 Promouvoir des programmes de reboisement dans toute l'Europe.
- 5.5 Intégrer une stratégie européenne de résilience dans le domaine de l'eau, fondée sur le principe du droit à l'eau, dans la mise en œuvre de la stratégie de préparation de l'Union.

6. Protéger notre démocratie, défendre nos valeurs

Le CESE formule les propositions ou demandes suivantes:

- 6.1 Reconnaître la société civile organisée et les partenaires sociaux comme des piliers de la démocratie et des acteurs clés pour défendre les valeurs européennes que sont le respect des droits de l'homme, la solidarité et l'état de droit.
- 6.2 Adopter une stratégie de la société civile, assortie d'un plan d'action clair, ainsi que des mesures de mise en œuvre.
- 6.3 Renforcer la démocratie au travail grâce au dialogue social, à la négociation collective et à la pleine mise en œuvre des droits des travailleurs en matière d'information, de consultation et de représentation. Les institutions de l'Union devraient apporter un soutien approprié au dialogue social et à la négociation collective, à tous les niveaux, en vue de développer encore les capacités des partenaires sociaux et de prendre des mesures de mise en œuvre appropriées, y compris financières, afin d'accroître la couverture de la négociation collective, en particulier dans les pays et les régions où son potentiel reste inexploité.
- 6.4 Donner des moyens d'action aux jeunes en tant que moteurs d'un avenir plus durable pour l'Union, en créant des espaces propices à leur participation structurée.
- 6.5 Poursuivre les efforts globaux visant à lutter contre la désinformation et la mésinformation — lesquelles peuvent avoir des conséquences préjudiciables pour nos démocraties et notre sécurité — en mettant pleinement en œuvre le plan d'action contre la désinformation; élaborer un plan garantissant la qualité des informations locales et régionales, en dotant le Service européen pour l'action extérieure de ressources suffisantes pour lui permettre de lutter contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères et de les contrôler, tout en préservant l'indépendance et la liberté de la société civile et en protégeant la liberté d'expression.

7. L'Europe dans le monde: user de notre puissance et de nos partenariats

Le CESE formule les propositions ou demandes suivantes:

- 7.1 Mener une politique européenne de défense commune allant de pair avec une véritable politique étrangère et de sécurité commune, dans le plein sens du terme, qui aille au-delà de la politique actuelle.

- 7.2 Parvenir à une plus grande autonomie stratégique, ce qui requiert d'adopter une approche coordonnée reliant la politique de défense et la politique extérieure de l'Union, les politiques commerciales et industrielles, la recherche et l'innovation, l'interopérabilité complète entre les États membres et la passation conjointe ou coordonnée de marchés dans le domaine de la défense, et qui soit conjuguée à un marché unique des produits et services de défense.
- 7.3 Accroître la résilience des accords commerciaux en diversifiant les importations et en créant des débouchés commerciaux pour les entreprises européennes, de façon à améliorer la sécurité et atténuer les risques géopolitiques, tout en promouvant l'application des normes sociales et environnementales et en garantissant des conditions de concurrence équitables au niveau mondial.
- 7.4 Promouvoir la paix, la sécurité et la défense ainsi que la justice et le progrès dans le monde en protégeant le système multilatéral et en s'engageant activement dans celui-ci.
- 7.5 Créer une stratégie visant à améliorer la participation des jeunes au dialogue social et civil dans les pays voisins de l'Union, notamment l'Ukraine, la Moldavie, les Balkans occidentaux, la Géorgie, l'Arménie et la région Euromed.

8. Atteindre les objectifs ensemble et préparer notre Union pour l'avenir

Le CESE formule les propositions ou demandes suivantes:

- 8.1 Poursuivre le processus d'élargissement dans le sens de la paix, de la prospérité et de la démocratie, tout en créant une stabilité à long terme sur notre continent, avec la participation d'acteurs sociaux et civils. L'Ukraine, dont la résilience démocratique face à l'agression illustre la défense des valeurs européennes, devrait jouer un rôle prépondérant dans cette démarche, aux côtés de la Moldavie et des Balkans occidentaux.
- 8.2 Promouvoir une politique d'investissement forte, axée sur les secteurs technologiques les plus avancés, sur la création d'un marché européen de l'énergie qui réduise sensiblement les prix de celle-ci et sur la mise en œuvre d'une double transition écologique et numérique équitable.
- 8.3 Créer un Fonds européen pour les investissements stratégiques, axé sur le financement de projets européens prioritaires. En outre, le cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034 devrait prévoir une augmentation considérable des ressources affectées aux priorités d'investissement, assortie d'une forte conditionnalité sociale.
- 8.4 Procéder à une évaluation pragmatique visant à garantir la pleine efficacité de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR).
- 8.5 Prévoir un financement suffisant pour l'Union européenne de la défense, comprenant une solide enveloppe financière pour atteindre l'objectif d'investir, en Europe, 80 % des budgets européens consacrés aux acquisitions dans le domaine de la défense d'ici 2040, ainsi que de nouveaux outils de financement pour renforcer les capacités technologiques.

- 8.6 Assortir les investissements en matière de défense de mécanismes de contrôle performants et de procédures transparentes d'établissement de rapports, de façon à faire valoir l'obligation de rendre des comptes tout en protégeant les intérêts légitimes en matière de sécurité. Les partenaires sociaux et la société civile doivent être associés au suivi des incidences socio-économiques des investissements de défense.
- 8.7 Instaurer des processus innovants de dialogue civil qui correspondent aux intérêts et aux modes d'engagement des jeunes. Le dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse et le «test jeunesse des politiques publiques de l'UE» constituent de bons exemples d'instruments participatifs pour élaborer des politiques qui associent les représentants de la jeunesse à la consultation, aux analyses d'impact et à l'atténuation, en favorisant l'intégration de la jeunesse au niveau institutionnel.

Bruxelles, le 19 juin 2025

Le président du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE



Comité économique et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

www.eesc.europa.eu



Printed by the EESC-CoR Printing and Distribution Unit, Belgium

EESC-2025-38-FR

© Union européenne, 2025

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source. Toute utilisation ou reproduction des photographies / illustrations est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs de leurs droits d'auteur.



Office des publications
de l'Union européenne



Print
QE-01-25-024-FR-C
ISBN 978-92-830-6811-2
doi:10.2864/9337014
PDF
QE-01-25-024-FR-N
ISBN 978-92-830-6810-5
doi:10.2864/3103822

FR